

Divorce sous menace et crédit immobilier

Par louloute76, le 16/10/2008 à 23:28

Bonsoir,

J'ai lancée une procédure de divorce envers mon mari, il la très mal pris. Il veut une mode de garde altérné, mais moi je le désire pas. Il travaille en 3/8(il a fait une tentative de suicide ou les pompiers et les gendarmes sont intervenus), il a menacé de mort des membres de ma famille, et j'ai fais constater des ematomes par le docteur, est-ce qu'il a des chances d'obtenir la garde alterné?

Nous vivons dans une région ou nous avons aucune famille, et très peu d'ami(e)s, je n'ai pas de travaille.

Je reste actuellement dans la même ville que lui pendant le divorce, je souhaiterais savoir si j'ai le droit de repartir dans ma région natale après le divorce? Si oui, quelles sont les démarche a suivre pour l'avertir de mon départ avec les enfants si j'en ai la garde? Et ayant plus de chance de trouver un emploi dans l'autre departement.

Nous avons acheté un bien immobilier en commnuté sans contrat de mariage, nos 2 noms sont sur le contrat du prêt. Ai-je le droit de ma désolidarisé du prêt? Si oui quel démarche a suivre.

Si il ne paye pas le crédit de la maison se sera a moi de payer? Même si je n'y vie plus?

Merci pour vos futurs réponses.